

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ - (N° 3290)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« a toutefois un rôle d'impulsion et de coordination des actions mises en place à jouer »,

les mots :

« doit toutefois jouer un rôle d'initiative et de coordination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.